Trentième Année — N° 338 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. VENDREDI 4 DÉCEMBRE 1885

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.
LE PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'A RÉCEPTION D'AVIS CONTRAIRE.

RÉDACTION & ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX
Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 3 DÉCEMBRE 1885

L'expédition du Tonkin

Aucune triste et décevante révélation ne nous aura été épargnée au sujet de cette expédition du Tonkin qui préoccupe à juste titre l'opinion publique. Elle aura mis en relief, aussi bien que les complaisances et l'aveuglement de la majorité opportuniste, l'imprévoyance et l'incapacité de gouvernants qui ont couronné leur œuvre par la duplicité et le mensonge, comme on l'a vu dans la période électorale.

Nous avons assisté également à la désorganisation de notre armée, à laquelle on enlevait par petits paquets cinquante mille hommes, préoccupé que l'on était de cacher la vérité au pays sur les troupes qu'on était obligé d'envoyer dans l'extrême Orient. On sait comment notre action dans notre nouvelle conquête fut entravée par les luttes sourdes qui existaient entre l'élément civil et l'élément militaire, tour à tour prépondérants.

La déposition du général Brière de l'Isle nous a révélé les mêmes ferments de discorde entre les chefs de l'armée. Censeur peu bienveillant des actes de son successeur le général de Courcy, il est venu formuler publiquement contre un colonel une accusation des plus graves.

Ainsi apparaissent dans leur crudité ces fâcheux dissentiments qui, s'ajoutant aux mauvaises inspirations d'une politique dominée par le favoritisme et les préoccupations électorales, ont créé une situation en quelque sorte inextricable.

L'expédition du Tonkin a été successivement le lot de la marine, de la guerre et des affaires étrangères, et l'on se rappelle ce que l'amiral Courbet eut à souffrir des incohérences qui se produisaient à chaque phase de la conduite des opérations.

Les trois ministères n'étaient pas seulement en dissidence, chaque ministre de la guerre blâmait le plan de son prédécesseur et critiquait ses choix. Camaenon haussait les épaules devant ce qu'avait fait Lewal.

L'on trouverait sans doute dans les préférences de chacun pour les officiers supérieurs destinés à l'avancement, l'explication de ces paroles amères dites devant une commission et qui ont ému si vivement l'opinion publique. On eût aimé à se figurer l'armée, si ébranlée qu'elle fût par l'instabilité des ministres de la guerre et par le caprice qui préside trop souvent à des essais maladroits de réorganisation, échappant au fléau du favoritisme, qui sévit sur la démocratie républicaine.

Les derniers incidents ne permettent plus de conserver cette illusion et on est réduit, dans la crainte de nouvelles révélations, à désirer que la commission des 33 fasse cesser au plus vite ce désolant spectacle.

LE CLERGÉ ET LES ÉLECTIONS

Un journal aussi nettement républicain que nettement libéral, la *Liberté*, consacre aujourd'hui à la correspondance échangée entre le ministre des cultes et l'évêque de Pamiers, un article dont voici les principaux passages :

On fait un grief au clergé d'apporter une certaine passion dans les luttes politiques. Soyons justes. Peut-on raisonnablement exiger qu'il se désintéresse des questions électorales, alors que de leur solution dépendent l'avenir du Concordat, la direction morale de l'enseignement public, le sort des séminaires, le recrutement des prêtres ? Les élections se font au cri sans cesse renouvelé : « Le cléricalisme, c'est l'ennemi ! » et l'on s'étonne que le clergé menacé, s'émeuve; que, convié à la lutte, il y prenne part; qu'attaqué, il se défende. La plate-forme du parti républicain, c'est la dénonciation du Concordat, c'est la suppression du budget des cultes, c'est le retour à l'Etat et aux communes des édifices religieux, c'est l'enseignement livré à l'athéisme, c'est Dieu chassé de l'école et le prêtre chassé de l'église.

Dans ces conditions, ou voudrait que le prêtre ne croisât les bras ? On voudrait qu'il n'usât pas de son influence pour repousser les assauts furieux que ses adversaires dirigent ou méditent contre lui ? C'est le supposer plus détaché des choses de ce monde qu'il ne peut l'être et; ajouterons-nous, qu'il n'a le droit de l'être, car l'Eglise a une mission et des devoirs à remplir vis-à-vis de la société. Le tort de l'Etat républicain est de vouloir y faire obstacle et, par là, de provoquer des représailles qui ne sont que la conséquence inévitable de ses attaques et de ses persécutions.

C'est bien ce que nous ne cessons de dire aux républicains.

Le nombre des adversaires de la République diminuerait considérablement le jour où l'église cesserait d'être « l'ennemie » ou laisserait aux catholiques français la liberté d'enseignement et la liberté d'association. A. R.

NOUVELLES DU JOUR

La laïcisation des hôpitaux de Paris

La *Gazette des Hôpitaux* publiera demain le texte de la pétition suivante, que les médecins et chirurgiens des hôpitaux de Paris viennent d'envoyer au ministre de l'intérieur :

Paris, le 17 novembre 1885.

A monsieur le Ministre de l'intérieur.

Monsieur le Ministre,

Les médecins et chirurgiens des hôpitaux de Paris soussignés ont l'honneur de vous demander le maintien des religieuses dans les services hospitaliers auxquels elles sont attachées.

En vous faisant cette demande, ils pensent agir dans l'intérêt des malades qui sont confiés à leurs soins, aussi bien que dans l'intérêt du bon ordre et de la tenue des hôpitaux et hospices de la ville de Paris.

Ils vous prient, Monsieur le Ministre, d'agréer l'expression de leur haute considération.

(Ont signé :)

Cette pétition est revêtue des signatures des médecins et chirurgiens de *tous* les hôpitaux de Paris.

Une interpellation à la Chambre sur la persécution du clergé

On lit dans l'*Univers* : « Nous croyons pouvoir annoncer que très prochainement une interpellation sera déposée au Sénat, comme à la Chambre, pour demander compte au ministère des actes odieux de persécution auxquels sont en butte, dans plusieurs diocèses, de dignes prêtres contre lesquels on n'a pu trouver de véritables chefs d'accusation. »

Surtaxe des sucres étrangers

Paris, 2 décembre. — La commission d'initiative parlementaire a délibéré aujourd'hui sur la proposition de loi déposée par les députés du Nord et du Pas-de-Calais portant prorogation de la surtaxe de 7 francs non remboursable et son extension à tous les sucres coloniaux étrangers. Après avoir entendu les explication de MM. des Rotours, Legrand de Lecelles, Léon Renard députés du Nord et Delisse, député du Pas-de-Calais, la commission, à une très forte majorité, a conclu à la prise en considération et nommé rapporteur M. Sans-Leroy.

M. Ribot

M. Ribot, au dire de la *Liberté* et de l'*Echo de Paris*, décline toute candidature aux élections du 13, dans la Seine.

Les élections de la Corse

Paris, 2 décembre. — Par 21 voix contre 8, le deuxième bureau de la Chambre, présidé par M. Bergerot, s'est prononcé pour la validation des élections de la Corse.

Un anniversaire

Paris, 2 décembre. — Ce matin, en l'église de St-Pierre de Chaillot, a été célébrée une messe par les soins des anciens zouaves pontificaux, résidant à Paris, pour le repos de l'âme de leurs camarades et de tous les français tués à la bataille de Loigny, le 2 décembre 1870.

Une révolution au Mexique

New-York, 2 décembre. — Suivant les nouvelles reçues du Mexique, une révolution aurait éclaté dans l'Etat de Nuevo-Léon, en faveur de M. Rubio, ministre de l'intérieur, qui aspirerait à la présidence de la République.

Des conflits auraient déjà eu lieu et l'on craindrait que la révolution ne s'étendit à tout le Mexique septentrional.

DÉPÊCHE DU GÉNÉRAL DE COURCY

Voici le texte de la dernière dépêche du général de Courcy, adressée au ministère de la guerre :

« *Courcy à Guerre.* — J'ai intercepté télégramme en clair, adressé à M. Chable, rédacteur du *Journal officiel du Tonkin*, disant : Majorité commission crédits favorable évacuation Tonkin.

» Cette dépêche, si elle était connue, causerait une grande fermentation au Tonkin et en Annam parmi les lettrés et les mandarins.

» Tous les fonctionnaires, même fidèles, nous abandonneraient pour essayer de sauver leur tête

» Ce serait le signal d'une insurrection et d'un massacre général.

» Il me paraît nécessaire, et comme général en chef et comme résident de connaître les intentions du gouvernement pour rassurer les esprits, et dans le cas contraire, pour prendre des mesures de prudence pour mes postes avancés, mes troupes étant toutes dispersées en petites colonnes.

» Je maintiens tous mes télégrammes précédents et réponds de la pacification du Delta à bref délai, à moins de nouvelles alarmantes de ce genre et de faiblesse vis à vis de la cour d'Annam, qui doit rester sous notre tutelle.

« J'attends une réponse catégorique pour démentir le sens pessimiste des télégrammes et correspondances qui afflueront de Hong-Kong et de Saigon, et que je ne pourrai intercepter.

» Général de COURCY. »

Le général Campenon a répondu que le ministère maintenait énergiquement l'occupation et la conquête totale comme le demande le général de Courcy.

LA COMMISSION DU TONKIN

Paris, 2 décembre. — Au début de la séance tenue aujourd'hui par la commission du Tonkin, M. Lockroy a annoncé qu'il avait eu, ce matin, une entrevue avec le général Campenon.

Le ministre de la guerre lui a déclaré qu'il lui ferait tenir cette après-midi le dossier complet du colonel Herbinger, mais à titre confidentiel, M Lockroy, président de la sous-commission militaire fera un court rapport lequel restera également secret.

Nous relatons plus loin l'importante déposition de l'amiral Victor Duperré, ancien gouverneur de la Cochinchine.

Mentionnons à ce sujet un petit incident qui se passe de commentaires.

Au début de cette déposition, M. Ballue, député du Rhône, crut devoir prendre la parole et dire à l'amiral Duperré : « Mais, monsieur l'amiral, votre déposition actuelle est en contradiction flagrante avec votre rapport. » — « Permettez-moi de vous faire remarquer, monsieur le député, répond alors l'amiral, que je suis, moi, l'amiral Duperré, et qu'en ce moment vous croyez avoir devant vous l'amiral Dupré. »

Ajoutons que dans le clan républicain M. Ballue passe pour être un des plus forts, en choses militaires, et est rapporteur de la loi sur l'armée. *Ab uno disce omnes.*

J'avais, a dit l'amiral, demandé en 1879 la dénonciation du traité de 1874. J'avais obtenu le retrait des troupes qui ont été cause des difficultés postérieures. Mon successeur a reçu l'ordre de les laisser au Tonkin. On sait ce qui est arrivé depuis. On dit que l'évacuation du Tonkin provoquerait l'insurrection en Cochinchine. C'est une erreur. Il n'y a rien à craindre en Cochinchine bien que la direction donnée au gouvernement de la colonie soit bien mauvaise. Ce qu'il faudrait, c'est réviser les traités, et donner à cette province un rempart territorial par la cession d'un territoire au nord, territoire dont la population nous est sympathique et qui constituerait une défense naturelle.

Au point de vue de nos troupes, l'évacuation n'offrirait pas non plus de danger, pas plus du reste pour les chrétiens puisque des massacres épouvantables ont eu lieu à quelque pas de nos soldats.

Il faut renoncer au protectorat, annuler les traités de Tien-Tsin et celui avec l'Annam.

L'évacuation ne peut être immédiate, les troupes doivent rester jusqu'à la révision de ces traités.

Les Anglais obtenant l'entrée du Yuanam par la Birmanie, rien ne nous empêche d'en obtenir une par le San-Haï.

Le protectorat partiel du Tonkin est impossible, quant au protectorat total il nécessitera un représentant dans chaque province et des garnisons sur tous les points.

Or, nous n'avons pas, comme les anglais, des fonctionnaires préparés de longue main à gouverner des indigènes. — Nous n'en avons pas en Cochine, a plus forte raison en Annam. Nous ne sommes donc pas prêts à protéger, encore bien moins à annexer.

Nous devrons donc renoncer au Tonkin en nous contentant de rester en Cochinchine.

En Extrême-Orient on a besoin de points de ravitaillement et non de colonies.

Un membre de la commission ayant demandé si la neutralisation de l'Annam et du Tonkin à la suite d'un congrès européen ouvrirait ces pays à toutes les puissances, l'amiral répond que les étrangers seuls profiteront de cette neutralisation, parce que les négociants français ne gagneront que sur les fournitures de l'armée, c'est-à-dire très peu.

Il est donc absurbe d'imposer à la France des sacrifices pour faire le jeu des Anglais et des Allemands. La Cochinchine ne produit que du riz, qui n'est pas fameux, or, créer un nouveau centre d'exportation au Tonkin qui ne produit que du riz, c'est réduire la Cochinchine elle-même. Quant au Yunnam il ne produit rien du tout. Après Hanoï, le Tonkin n'est plus navigable et le produit des mines de zinc est nul.

L'amiral ajoute que seuls une vingtaine de négociants de Saïgon demandent l'Annexion,

Quant aux Annamites qui nous paient 20 millions d'impôts, ils sont bien éloignés de demander l'annexion.

Ce qu'il faudrait faire ce serait d'introduire dans le traité avec la Cour de Hué, une clausse délimitant les points ou les étrangers pourraient commercer. C'est ce que les Anglais ont fait en Chine par les traités de 1862 et 1874.

Dans les ports ouverts au commerce les négociants s'organisent et se fortifient.

L'amiral n'établit aucune différence entre le Tonkin et l'Annam où le voisinage de puissants états constitue un danger permanent.

Si l'on s'emparait du Tonkin on serait entraîné à conquérir Siam fatalement. Les troupes annamites de Cochinchine sont bonnes, mais celles du Tonkin sont peu sûres.

Quant à l'Annam dont les ressources financières sont plus que modestes, il faut agir par la persuasion sur la cour d'Hué pour arriver à améliorer notre situation.

M. le président demande à l'amiral s'il est pour l'évacuation immédiate. Oui, répond celui-ci, si on le peut (textuel) — et si l'on veut ménager l'amour-propre national, le temps que prendra les négociations sera suffisant pour enlever à cette mesure tout caractère de retraite précipitée.

Actuellement le traité de Tien-Tsin nous rend responsables du bon ordre, même en évacuant. Aussi faut-il demander la province de Bih-Tiniang qui est le rempart de la Cochinchine et aussi la liberté de résider à Son-Koï.

Un membre demande si les impôts sur le riz et l'opium produiront beaucoup. « Pas assez, dit l'amiral, pour payer les frais du protectorat. »

Or, il est impossible d'appliquer les théories financières introduites en Tunisie par exemple. La preuve est que les douanes qui rapportaient à Haïphong 800.000 fr. ne donnent plus aujourd'hui que les 3/4 de cette somme.

La déposition de l'amiral Duperré terminée, la commission entend M. le docteur Rachard qui donne des détails sur l'état sanitaire des troupes, — bien qu'il ne soit pas allé au Tonkin proprement dit et n'ait pas quitté le Delta — M. Rachard dit que le climat du Tonkin est moins mauvais que celui de Madagascar.

Or, les docteurs Martin Dupont et Genty entendus après M. Rochard, viennent déclarer à la commission que le climat du Tonkin est lourd, les nuits froides, les eaux pestilentielles. Que doit être l'état sanitaire à Madagascar ?

Combien de temps au maximum demande M. Bergerot, un soldat européen peut-il rester au Tonkin ?

— Pas plus de deux ans, répond M. Genty.

La déposition de l'amiral Duperré a naturellement produit une vive et légitime impression.

Cette déposition est certainement de toutes la plus importante, si l'on réfléchit, que c'est la seule faite sans réticence.

Avant de commencer, l'amiral s'adressant aux commissaires leur avait dit : « Messieurs, puis-je parler en toute franchise ; si oui, je vais le faire. »

* * *

Après ces dépositions une vive discussion s'éleva au sujet de la dépêche du général de Courcy considérée par la presse comme un blâme infligé au parlement. M. Rochefort dit que le télégramme a été inspiré au général par le gouvernement.

Il a été décidé à l'unanimité, sur la proposition de M. Pichon, que le ministre de la guerre serait invité à communiquer toutes les dépêches échangées depuis le 15 novembre, date du commencement du travail de la commission.

On faisait remarquer que le général Campenon avait promis de communiquer toutes les dépêches du général de Courcy, or, celle d'aujourd'hui est la première communiquée.

Demain, la commission entendra MM. Le Myre de Villers, Maygret et Thomson. Elle a décidé d'arrêter là les dépositions.

Les gens de bien

Malgré les ironies plus ou moins heureuses qui accueillent généralement la distribution annuelle des prix de l'Académie française, je ne sais rien de plus réconfortant et de plus admirable que la nomenclature de ces belles actions, le plus souvent accomplies par des gens très humbles, qu'une récompense, bien modeste, hélas ! vient trouver sur le tard, mais qui sont signalés à toute la France par la voix puissante de l'Académie. C'est que ce n'est pas un fait unique que l'on couronne, c'est une série de faits. Pour obtenir et réunir les suffrages, il faut être coutumier du bien, s'en être fait une habitude. Nombre de gens ont cette passion-là. Ils vivent pour les autres, pour se dévouer aux autres; leur existence est un perpétuel désintéressement de soi; ils sont à la piste des misères pour les soulager, des maladies pour les soigner, des désespoir pour les consoler, des souffrances pour les atténuer ou les guérir, des périls pour les conjurer, de la mort, sous toutes ses formes, pour la vaincre.

Et n'allez pas croire qu'il suffise d'une belle action isolée, pour mériter les suffrages de l'Académie, exécuteur testamentaire des volontés de M. de Montyon. Dieu merci ! ces actions là sont encore fréquentes, dans notre pays ! Mais, l'Académie française à des moyens trop restreints, pour les récompenser toutes. Il faut qu'elle se borne, qu'elle procède, pour ainsi dire, à des enquêtes minutieuses, et la manière dont elle s'y prend est encore la plus adroite et la plus sûre; elle écoute l'opinion publique, provoque des communications, reçoit des confidences, et quand elle a décidé de décerner un prix à quelqu'un, on peut être sûr que ce prix est bien placé et ne s'est point trompé de route. Il n'en est peut-être pas de même, disons mieux, il ne saurait en être de même des prix littéraires. Ici, les opinions forcément se divisent, il se produit des oppositions, tout au moins des restrictions. On s'en convaincra en lisant le charmant rapport, si bref et si habilement condensé de M. Camille Doucet, secrétaire perpétuel de l'Académie française.

La tâche n'est pas commode ; et il faut la renouveler tous les ans, résumer, en quelques lignes, les qualités principales des ouvrages couronnés, de façon à intéresser un auditoire d'élite, qui n'est assurément pas sans passion littéraire et ne se fait pas faute, comme on dit vulgairement, d'éplucher. Nul ne s'acquitte mieux de cette tâche que M. Camille Doucet; et son rapport général de cette année est un chef-d'œuvre d'esprit critique et de raison. C'est lui qui préside au défilé des lauréats instruits, artistes, lettrés, jugés dignes des suffrages de l'Académie, comme le directeur en exercice préside au défilé des gens de bien.

Cet honneur appartenait, cette année, à M. Maxime Du Camp, un expert en fait d'œuvres louables, et qui naguère encore, nous donnait ce beau livre : *La Charité à Paris*, qui, pour beaucoup fut une révélation.

Le propre de notre temps est, non de dédaigner, mais d'oublier ces choses. Il y a trop d'occupations secondaires, trop d'inutiles, sinon nuisibles, pour que les esprits surmenés puissent prendre garde au bien qui se fait autour d'eux. Malgré cela, le bien va toujours, il a ses apôtres, souvent ses martyrs, et les soldats qu'il pourrait mettre en ligne, sont plus nombreux qu'on ne le pense. Seulement, cette armée-là ne fait pas de bruit ; elle opère en silence, et si les journalistes n'étaient pas indiscrets, très souvent les plus belles choses, les actes les plus admirables passeraient inaperçus. En somme, le bien n'a guère d'autre réclame que celle qui lui est faite annuellement par l'Académie française. La réclame vient de haut, il est vrai, et nulle autre ne saurait être mieux qualifiée.

M. Maxime Du camp est expert en ces choses-là. Nul ne connait mieux que lui les misères de Paris, nul ne les a mieux décrites ; il nous en a dévoilé plus d'une que nous ne soupçonnions pas, et parmi les plus horribles et les plus répugnantes, il n'en est pas une qu'il ne nous ait montrée aux prises avec la charité, cette charité anonyme, qui ne recule devant aucun sacrifice, qui apparait partout, souvent humble, souvent armoriée, dans des endroits qui soulèvent le cœur, où il faut vaincre le dégoût, avant d'avoir conquis ses grades, et qui compte, dans sa pléiade nombreuse, les plus humbles et les plus grands noms de France. « Au seuil d'infirmités si redoutables que j'hésitais à le franchir, dit M. Maxime Du Camp, j'ai vu défiler devant moi des femmes des plus vieilles lignées, des femmes de toute grâce, de toute beauté, de toute richesse ; près des enfants scrofuleux et déformés, à coté du lit des hospitalités transitoires, j'ai rencontré des hommes dont le nom héroïque a retenti au siège d'Abcalon et sur les bords de la mer Morte, dans le temps des croisades. »

Aujourd'hui, ces femmes et ces hommes sont enrôlés dans la croisade du bien, et les dangers de toute sorte, et les spectacles souvent horribles qu'ils affrontent, n'exigent pas moins d'héroïsme que jadis l'assaut des murailles crénelées et les périls de toute sorte des expéditions lointaines. Ce sont choses consolantes à noter et à constater, dans un temps où la philantropie, comme tout le reste, se drape dans le verbiage, et où quelques phrases ou quelques lignes tiennent souvent lieu d'actes. Les braves gens dont M. Maxime du Camp a analysé, avec éloquence, les exploits et les dévouements, ne songent guère à la rhétorique. Ils y vont, comme on dit, bon jeu bon argent. Le besoin de se dévouer pour les autres est, chez eux, qualité de nature; ils ont l'héroïsme dans le sang, et, ce qu'il y a de plus curieux, l'héroïsme continu.

Pauvres femmes, qui se sacrifient pour des orphelins, se font mendiantes à leur intention, les élèvent comme une famille d'occasion, les nourrissent et finissent par leur mettre un métier dans la main ; marins bronzés par la vie pénible de la pêche et par les tempêtes, qui se jettent, à corps perdu, dans la bourrasque, pour lui arracher des victimes. Humbles religieuses aujourd'hui en butte à la plus étroite des haines, qui s'astreignent aux besognes les plus repoussantes, sans autres exigences que celle d'être tolérées, d'avoir le droit de se faire les esclaves de toutes les souffrances et de toutes les misères, voilà les soldats d'élite de cette armée du bien, dont M. Maxime Du Camp honorait hier, avec tant d'autorité, le caractère et l'acharnement au sacrifice. Il y a au monde des choses plus retentissantes assurément ; il n'en est peut-être pas de plus dignes d'admiration, et c'est un plaisir d'entendre faire une fois par an, et de si haut, l'éloge de quelques-uns de ces braves gens-là.

JEAN DE NIVELLE.

ÉVÉNEMENTS D'ESPAGNE

Les funérailles d'Alphonse XII

Le service funèbre en l'honneur du roi d'Espagne aura lieu à l'Escurial le 10 décembre. Cette cérémonie, inusitée dans l'étiquette espagnole, est devenue pour ainsi dire obligatoire, à la suite de l'empressement que les gouvernements étrangers ont mis à envoyer des représentants spéciaux en Espagne pour assister aux obsèques du roi.

D'après les usages de la cour de Madrid, l'enterrement du souverain est une cérémonie d'ordre intime, dans laquelle les grands corps de l'Etat n'ont ni rang, ni place. L'enterrement a donc dû se faire à l'Escurial suivant les règles établies. Le service funèbre que l'on prépare constituera une innovation dans le cérémonial.

Les journaux allemands s'occupent beaucoup de la couronne aux couleurs impériales que l'ambassadeur d'Allemagne a déposée sur le cercueil d'Alphonse XII, et mentionnent le deuil de quinze jours imposé au régiment dont ce prince était le colonel honoraire. Cette dernière politesse est en quelque sorte réglementaire, et M. de Bismarck devait au moins ces légères compensations à la mémoire du souverain dont sa politique a tant attristé les dernier jours.

Une nouvelle démentie

Madrid, 3 décembre. — *El Correo*, journal ministériel, proteste contre le télégramme de Madrid adressé au *Times* supposant que le parti constitutionnel accueillerait volontiers le mariage du fils de don Carlos, don Jaime, avec la fille ainée du roi Alphonse XII. La *Epoca* dément la véracité d'un pareil projet.

Les émigrés politiques

Madrid, 2 décembre. — Le gouvernement a décidé de permettre aux émigrés politiques sans exception de venir en Espagne, s'ils le veulent.

Les républicains espagnols

Saint-Jean-de-Luz, 3 décembre. — Le secrétaire de Ruiz Zorilla vient d'arriver. Calme parfait à la frontière.

A Marseille

Marseille, 2 décembre. — Une réunion de la colonie espagnole a eu lieu hier soir aux Folies-Marseillaises ; on a voté un ordre du jour invitant les espagnols à proclamer la République. La réunion a été houleuse par suite de la présence d'anarchistes qui s'étaient glissés dans la salle, et l'ordre du jour n'a été voté qu'au milieu de la confusion générale.

Les Elections anglaises

Sont élus, jusqu'à présent, en Angleterre, 180 conservateurs, 199 libéraux et 37 parnellistes. En somme, peu de changements dans la situation.

Les libéraux, faisant quelques gains dans les comtés, continuent à avoir bon espoir dans un retour de la fortune. Ils se comparent volontiers aux Bulgares qui, après avoir éprouvé quelques insuccès au début de la guerre, ont fini par triompher des Serbes.

Mais, c'est apparemment là une illusion, et la seule chose que les libéraux puissent espérer, est d'obtenir un nombre de sièges égal à celui des conservateurs et des Irlandais reunis, car, dans ce cas, tout gouvernement devient impossible pour les conservateurs et une nouvelle dislocation du Parement est inévitable.

EN ORIENT

Paris, 2 décembre. — Aujourd'hui, comme hier et avant-hier, les dépêches de sources serbe et bulgare, n'ont trait qu'à des récriminations relatives à l'exécution de l'armistice.

Sous ce rapport, elles intéressent peu, ici, le public. Une dépêche de Belgrade de la dernière heure (2 décembre, midi) mentionne le bruit de l'incendie de Pirot par les bulgares, mais elle mérite confirmation.

Quant aux nouvelles de Constantinople, il semble en résulter que la Porte, contrairement aux conseils des trois empires, n'interviendra pas militairement en Roumélie pas plus qu'en Bulgarie, mais qu'elle se contentera, conformément à l'avis du cabinet anglais qui semble très influent auprès du sultan, depuis la mission de sir Drummond Wolf, d'y envoyer des commissaires munis de déclarations conciliantes émanées de sa Hautesse.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Les tissus de laine

A Elbeuf, les maisons de voyage et de commissions ont recueilli pendant le mois qui vient de finir un assez bon nombre d'ordres, tant en draperies unies qu'en nouveautés ; malheureusement le choix des acheteurs porte presque toujours sur des articles étrangers, des allemands particulièrement, à bas prix, mais qui n'ont que l'apparence du bon marché.

La fabrique de Louviers conserve son activité, modérée, mais régulière ; le nombre des ouvriers sans travail y est peu considérable.

La place de Sedan se plaint toujours de la situation. Un journal annonce que beaucoup de fabricants changent leur système de fabrication ; ils entreprennent, suivant lui, les genres Verviers et Lisieux.

Vienne a des ordres ; mais l'ensemble de la fabrique souffre toujours beaucoup de la crise commerciale.

A Mazamet, la faillite Puech frères, négociants en laine, a causé un effrondement dont la place se ressentira longtemps. La liquidation de cette malheureuse affaire sera longue et laborieuse. MM. Puech frères ont été arrêtés et conduits à la prison de Castres. M. Pierre Puech, de Buenos-Ayres, vient d'arriver à Mazamet.

En Suède, les fabricants de tissus de laine ont fait une assez bonne saison. C'est actuellement la contrée de l'Europe où l'industrie de la laine cardée et celle des filés pour la bonneterie se soutient le mieux.

Malgré des sacrifices évidents, l'Allemagne voit grossir ses stocks. Les lainages unis ont, seuls, un écoulement régulier.

Les affaires d'Orient ont augmenté le malaise sur les places autrichiennes. Les rentrées s'opèrent difficilement et de nouveaux désastres financiers sont à craindre.

De l'autre coté de l'Atlantique, l'industrie textile n'est pas plus favorisée. La consommation n'achète qu'au fur et à mesure de ses besoins, auxquels même elle ne satisfait pas toujours.

Note sur l'emploi de la laine peignée dans la fabrique lyonnaise

Voici la suite de la note qui a été présentée par MM. Gouy, Raphanel et Cie, à la chambre syndicale des patrons tisseurs mécaniques de Lyon :

Cette évolution de la fabrique lyonnaise vers les lainages nous apparait, depuis plusieurs années, comme la dernière et la plus sérieuse ressource de notre industrie. Deux voyages dans les régions manufacturières du Nord de la France et de la Belgique et quelques études postérieures avaient développé chez nous cette conviction. Elle s'est fortifiée par la connaissance des essais tentés en assez grand nombre dans ces derniers temps, par plusieurs maisons de fabrique. De fait, la question de la laine, qui était à peine posée il y a deux ou trois ans, à Lyon, et que la plupart des fabricants ne consentaient même pas à discuter, préoccupe aujourd'hui les meilleurs esprits ; on sent confusément qu'il y a beaucoup à chercher et à entreprendre dans cette voie. Il nous semble pourtant que l'importance de cette question n'est pas encore suffisamment comprise; peut-être aussi n'est-elle pas toujours posée dans ses véritables termes. N'est-ce pas la réduire, par exemple, à des proportions beaucoup trop étroites que de l'envisager seulement au point de vue de quelques mélanges laine et soie ou laine et fantaisie ? N'est-ce pas surtout la mal saisir que de limiter les recherches et les expériences à des articles de prix, tandis qu'il faudrait évidemment viser, sinon aux articles bas, du moins aux tissus moyens qui alimentent la consommation courante ? Ce n'est que sous cette dernière forme que la laine peignée pourra entrer pour une notable proportion, dans la fabrication lyonnaise, et contribuer à relever le travail dans nos ateliers. Le jour où l'opinion de la place sera complétement éclairée sur le rôle que peut jouer la laine dans les tissus de grande consommation et où la fabrique consentira à étudier avec persévérance la composition de ces tissus ; ce jour-là seulement, les effets les plus désastreux de la crise ne seront pas loin de disparaitre et nous pourrons espérer un meilleur avenir.

Mais, nous dira-t-on, cette transformation, ou plutôt cette annexion d'un genre nouveau de tissus à la fabrication lyonnaise, est-elle réellement praticable ? que de difficultés l'on peut pressentir pour la réaliser ? Difficultés pour l'approvisionnement en fils de laine, difficultés pour les opérations préparatoires, pour le tissage, pour la teinture, pour les apprêts ! Que de recherches pour arriver à combiner un tissu présentable, avec des matières dont les ressources nous sont mal connues ! Et à supposer même que l'on réussisse à fabriquer convenablement dans des conditions si défavorables, quels obstacles n'aurait-on pas à vaincre pour créer un débouché à cette pro-